

ARRÊTÉ N°16 -SC/2020

**Fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade
D'ÉDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE
Session 2021**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu** les lois n°2020—290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,
- Vu** l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- Vu** le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- Vu** le décret n°2017-902 du 9 mai 2017 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,
- Vu** le décret n°2020-300 du 23 mars 2020 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès au grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle,
- Vu** la charte régionale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Région Occitanie,
- Vu** le règlement général des concours et examens professionnels organisés par les centres de gestion de la région Occitanie,
- Vu** l'arrêté N°41-SC/2020 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade d'Éducateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle - Session 2021,

Considérant que les dossiers d'inscription ont été reçus jusqu'au 11 février 2021, le cachet de la poste faisant foi,

ARRÊTE :

Article 1 : La liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel, d'accès, par voie d'avancement au grade d'Éducateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle – session 2021 est annexée au présent arrêté.

Article 2 : L'épreuve d'admissibilité consistant en un examen du dossier fourni par le candidat au moment de son inscription, se déroulera à compter du 1^{er} juin 2021.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur Le Préfet des Pyrénées-Orientales, affichée dans les locaux du centre de gestion des Pyrénées-Orientales, et publiée par voie électronique sur le site du CDG66.

Voie de recours : Le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de MONTPELLIER, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat

À PERPIGNAN, le 11 mai 2021



Le Président,

Robert GARRABÉ

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20210511-16SC2021-AR
Date de télétransmission : 25/05/2021
Date de réception préfecture : 25/05/2021

La liste alphabétique des candidats admis à concourir à l'examen professionnel, d'accès, par voie d'avancement au grade d'Edicateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle – session 2021.

Genre	Nom	Prénom
Madame	AVINAIN	Melanie
Madame	BEAUREGARD	Catherine
Madame	BLACHIER	Aurelie
Madame	BOBOWSKI	Aurore
Mademoiselle	BONNET	Céline
Madame	BRENIN	Christine
Madame	BURRIEL	Clémentine
Monsieur	CAMPS-TILLOU	Stephane
Mademoiselle	CARI	Madly
Madame	CELLIER	Emmanuelle
Madame	CENDRAS	Sylvie
Madame	CHERINO OLIVARI	Nathalie
Madame	COSTA	Virginie
Madame	COURTOIS	Patricia
Madame	DELMAS	Claire
Madame	DUMAS	Régine
Madame	ESTEYRIES	Marilyne
Madame	FERRARINI	Stephanie
Madame	FILLATREAU	Nuria
Madame	GALY	Delphine
Madame	GRIEU	Lucile
Madame	HAMON	Florence
Madame	HELSLOOT	Murielle
Madame	IGLESIAS	Nadège
Madame	LEJOSNE	Ingrid
Madame	LENOBLE	Isabelle
Madame	MALAVIOLE	Corinne
Madame	MEYER	Anne-Laure
Madame	MONTAGU	Dorothée
Madame	MORENO	Nathalie
Madame	MOUETTE	Nathalie
Monsieur	NAVARRETE	Yannick
Madame	REYES	Marie Louise
Madame	ROLDAN	Sophie
Madame	SACRAMENTO	Marylène
Monsieur	SCHOETTEL	Frederic
Madame	SERP	Pascale
Madame	SINEKAVE	Karine
Mademoiselle	TACHIDOU	Crystelle
Monsieur	TAPIE	Olivier
Madame	TARDIEU	Sandrine
Mademoiselle	THIBAUT	Anne
Madame	VERDELHAN	Laetitia

Liste arrêtée à 43 candidats (quarante-trois)

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20210511-16SC2021-AR
Date de télétransmission : 25/05/2021
Date de réception préfecture : 25/05/2021